

# MJC Roguet

## 2022- 2023

### MJC Roguet / saison 2022-2023

#### S'inscrire à un atelier « Instrument de Musique »

#### CE QU'IL FAUT SAVOIR

La MJC Roguet propose cette année des ateliers **Accordéon, Guitare acoustique, Piano, Synthétiseur, Batterie, Violon**, en cours individuels ou à petits effectifs.

S'inscrire à l'un de ces ateliers commence **sur le site de réservation**, comme pour les autres activités de la MJC (en cliquant sur "**Mon compte**" sur la page d'accueil du site). Il vous faut procéder en **4 étapes** :

1. **Actualiser votre compte** si vous en possédez un, **le créer** si vous êtes nouvellement adhérent
2. **Réserver votre place le jour de votre choix**. Attention, certains instruments ne sont proposés qu'un jour par semaine
3. **Indiquer à l'intervenant un ou plusieurs souhaits d'horaires**, via la **Fiche de Renseignements** téléchargeable sur le site de la MJC. Ces souhaits pourront être actualisés **jusqu'au 9 septembre**, dès que vous aurez connaissance de votre planning scolaire ou professionnel
4. **Régler la cotisation, soit en ligne** sur le site de réservation, **soit sur place** à la MJC. Attention, aucune demande d'inscription ne sera prise en compte si elle n'est pas accompagnée du paiement. Quelle que soit la date de l'inscription, le règlement vous sera restitué si aucune place ne peut finalement vous être proposée

A compter du 1<sup>er</sup> septembre, l'intervenant-e examine l'ensemble des souhaits qui lui sont parvenus via les **Fiches de Renseignements** et tient informé-e-s les adhérent-e-s. Les créneaux 16h30-18h30 (avant 18h le mercredi) sont réservés **en priorité aux enfants**. Dans le cas de cours collectifs, le choix de l'intervenant pour constituer les groupes se fait en fonction de **critères d'âge et de niveau**.

**Avertissement aux familles !** Il vous faudra donc potentiellement attendre **le 9 septembre** pour avoir confirmation définitive d'**une place et d'un créneau horaire précis** dans l'atelier. Avant cette date, votre réservation ne vaut pas engagement de la MJC. Après cette date, le créneau choisi ne pourra être modifié que si échange possible avec un-e autre élève.

Précision concernant **les cours collectifs** : sauf cas particulier (ré-inscription d'un même groupe d'élèves d'une année sur l'autre), le tarif appliqué à l'adhérent pour est **celui du binôme (2 élèves)**. Il sera diminué si l'effectif augmente et l'adhérent remboursé de la différence si la MJC a encaissé son règlement.

Rappel concernant **la séance d'essai** : elle n'existe pas pour les cours individuels ou collectifs d'instruments. L'annulation d'une inscription après la première séance n'est possible que **si l'adhérent-e peut être remplacé-e** dès la séance suivante (si cours collectif : par une personne répondant aux mêmes critères d'âge et de niveau).

L'ensemble des ateliers Instruments de Musique sont susceptibles de démarrer **la semaine du 12 ou du 19 septembre**. L'information sera disponible sur le site internet et à l'accueil de la MJC.